

ASSURANCE DE LA CONFIRMATION DES CRÉDITS DOCUMENTAIRES

**FACILITER LA CONFIRMATION DES CRÉDITS DOCUMENTAIRES
OUVERTS POUR LE RÈGLEMENT DES CONTRATS D'EXPORTATION**

BÉNÉFICIAIRES

**Banques confirmatrices
françaises ou étrangères ⁽¹⁾**

CONTRAT COMMERCIAL

**Part française $\geq 20\%$
ou Pass Export**

QUOTITÉ GARANTIE : 95 %

ENTREPRISES CA ≤ 75 M€ : 100 %

ASSIETTE GARANTIE

- Créance en principal
- Intérêts contractuels
(en cas de paiements différés)
- Commissions bancaires

BANQUE EMETTRICE

Privée, publique

TOUS PAYS

sauf exclusion PFE⁽²⁾

SIMULATEUR DE PRIME ⁽³⁾

DÉLAI CONSTITUTIF DE SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance impayée

RISQUE COUVERT

**Non paiement par la banque
émettrice, du crédit documentaire
confirmé**

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

**Contactez votre
Direction Régionale Bpifrance
ou **Bpifrance.fr**
Faites votre
Demande en ligne**

⁽¹⁾ Banque confirmatrice : banque qui accepte de prendre un engagement de paiement vis-à-vis de l'exportateur

⁽²⁾ PFE : Politique Financement Export - www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-credit-a-l-international/Assurance-credit

⁽³⁾ Notice calcul de prime consultable [ici](#)

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)